



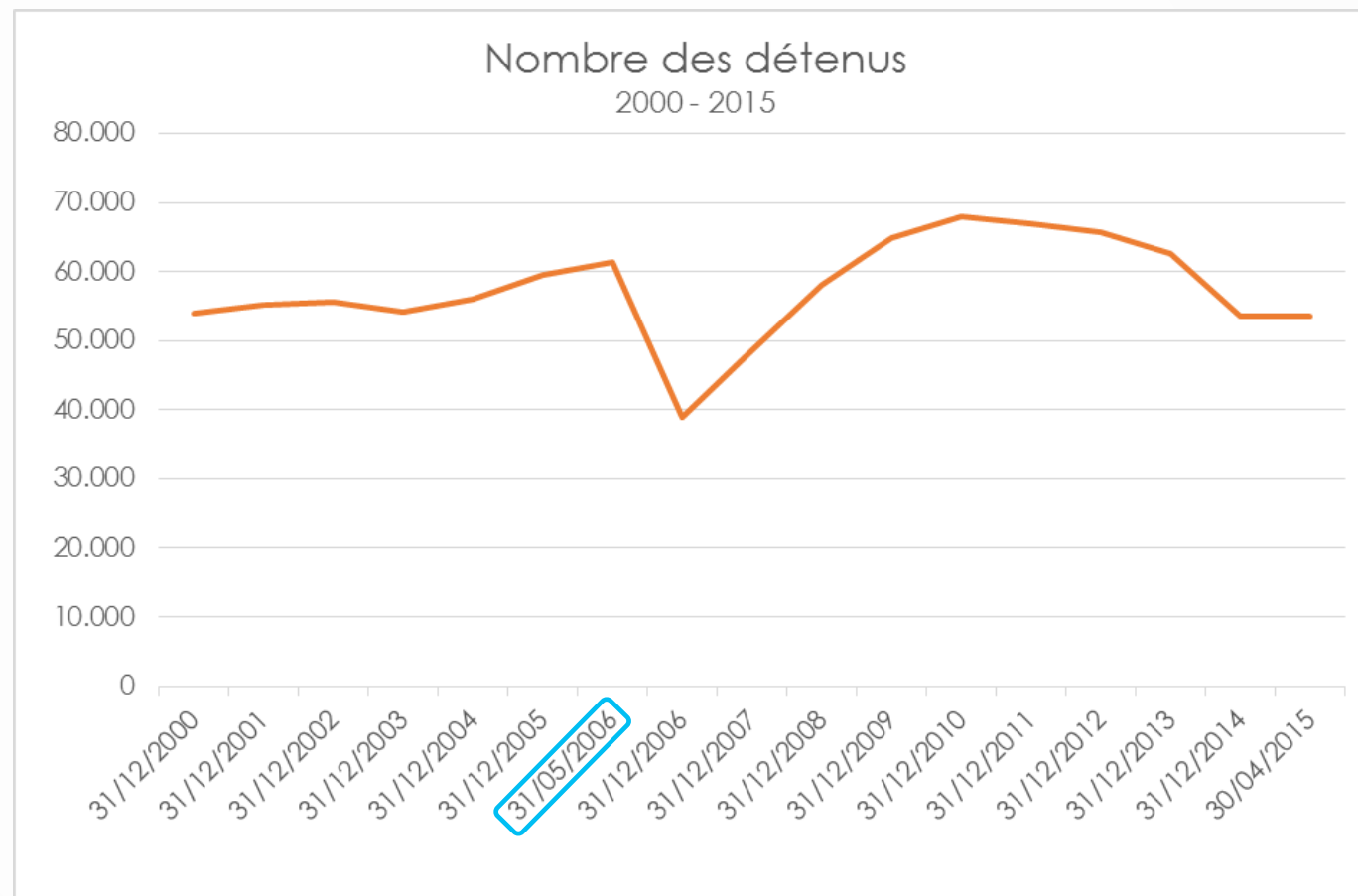
UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI MILANO
DIPARTIMENTO DI SCIENZE GIURIDICHE
“CESARE BECCARIA”

Surpopulation carcérale et alternatives à la détention

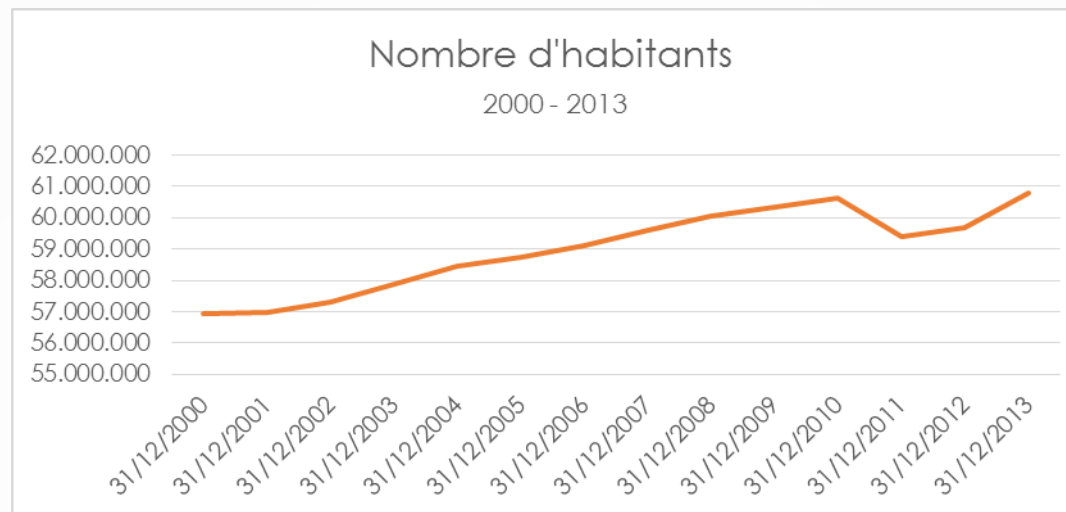
L'expérience italienne

Dott.ssa Maria Lombardi Stocchetti

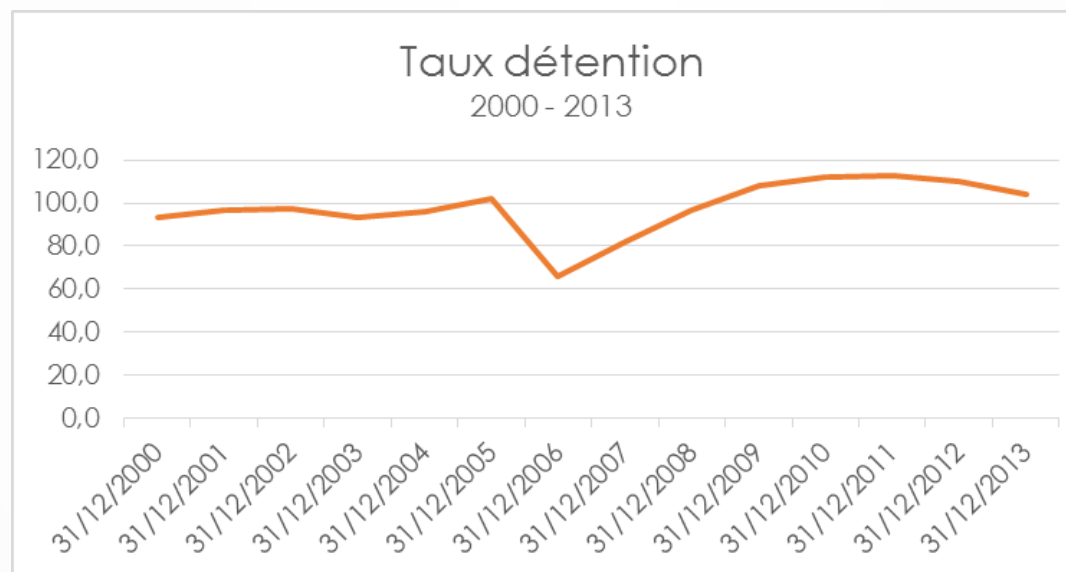
La surpopulation carcérale en Italie



Source: Ministero della Giustizia - Dipartimento Amministrazione Penitenziaria



Source: Statistiche demografiche ISTAT (Istituto di sondaggio public ufficiale)



Source: Report ISTAT "I detenuti nelle carceri italiane"

2013

**Taux moyen
européen = 134**

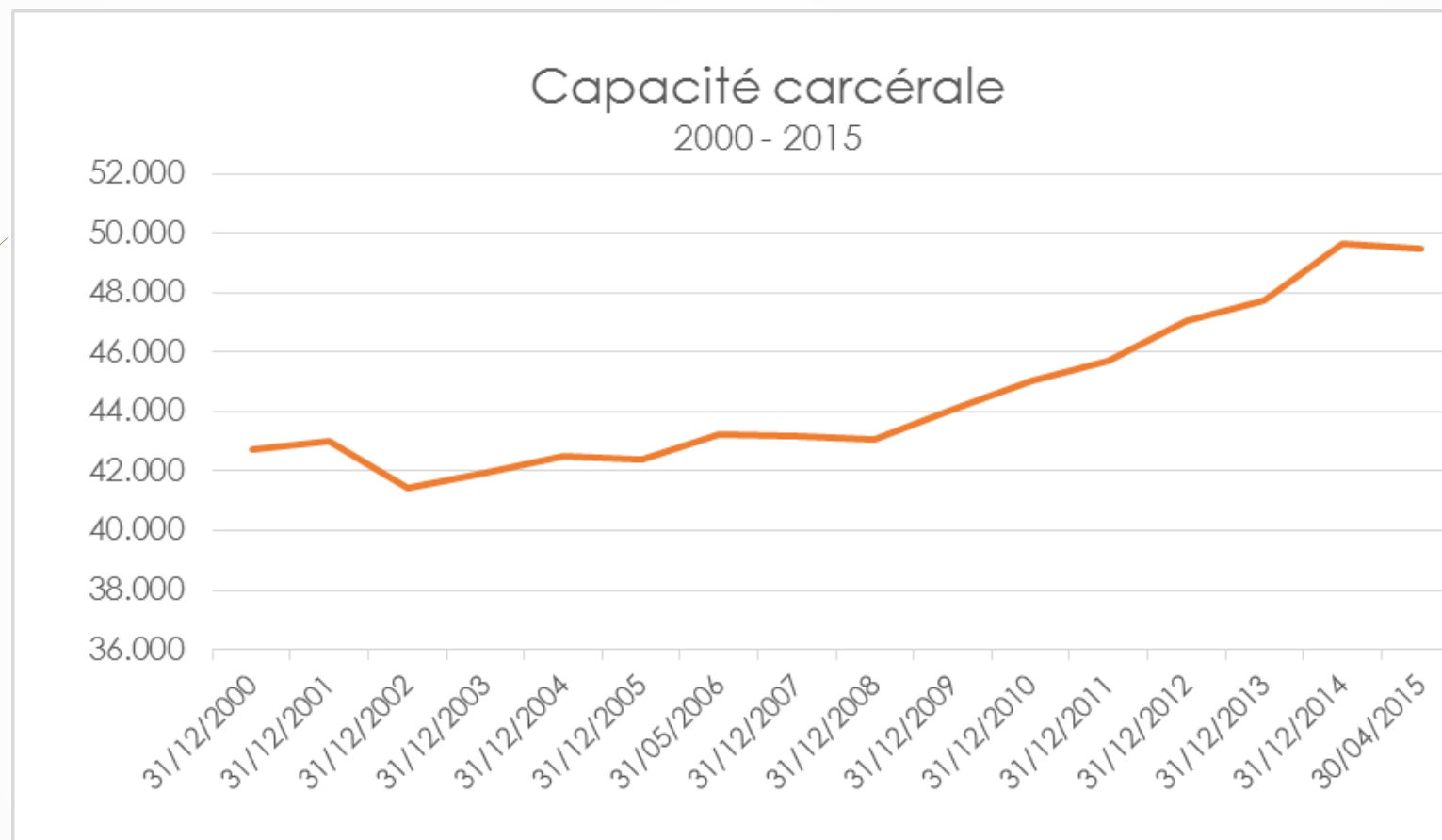
Taux en Italie = 107

Nombre de m² disponibles
par détenu

Établi par art. 2.2, D.M. 5 juillet 1975

=

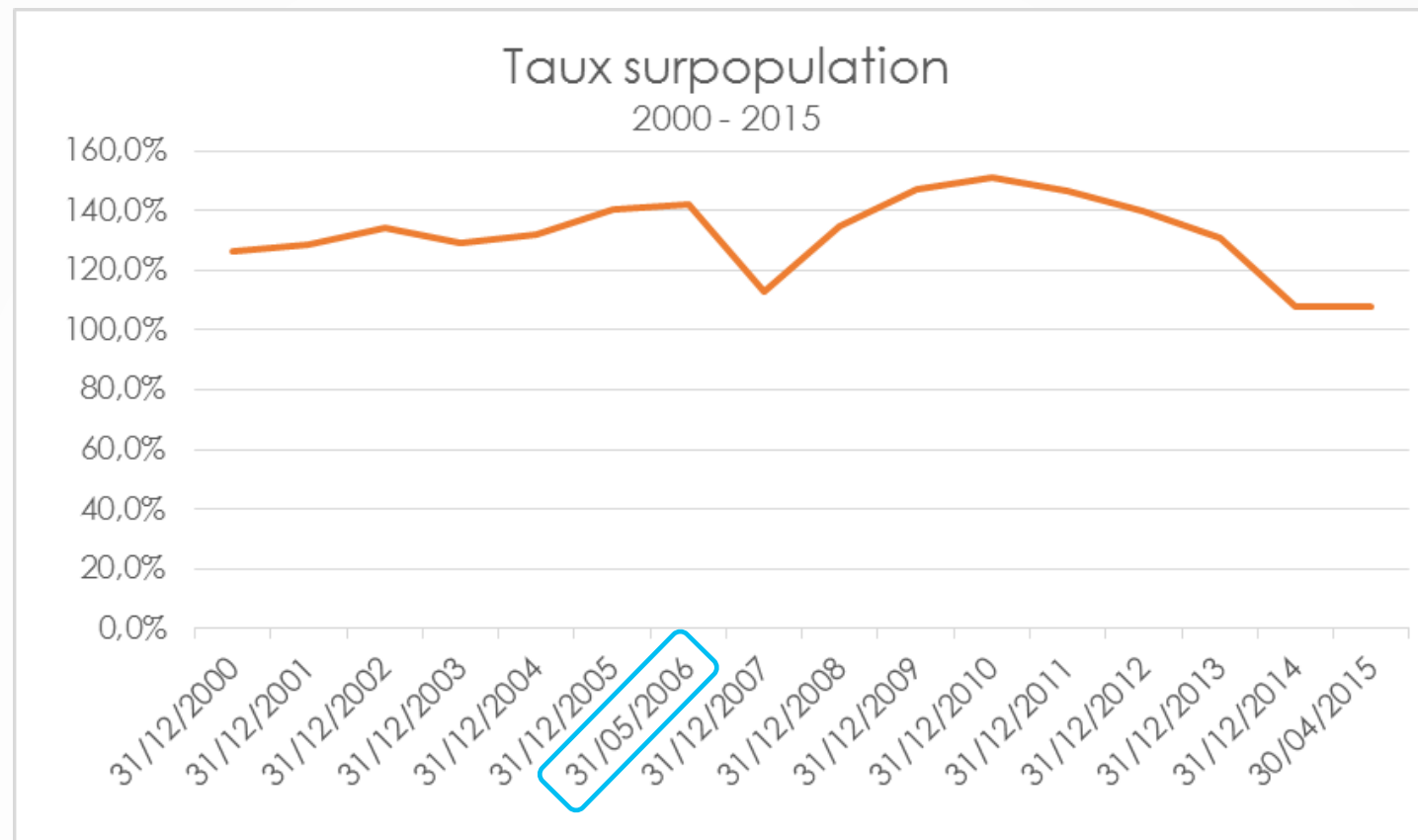
9 m² pour les cellules individuelles
plus 5 m² pour chaque détenu
pour les cellules collectives



30 avril 2015

=

49.493



Source: Ministero della Giustizia - Dipartimento Amministrazione Penitenziaria

2000	2001	2002	2003	2004	2005	31/05/2006	2007
126,5%	128,6%	134,4%	129,3%	132,0%	140,4%	142,0%	112,8%

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
135,0%	147,0%	151,0%	146,4%	139,7%	131,1%	108,0%	108,1%

Alternatives à la détention

Avant le jugement

Pendant le jugement

Après le jugement



- Mesures de contrôle préalable non privatives de liberté
- Renonciation à la plainte
- Classement sans suite faute de pertinence pénale
- Suspension du jugement avec mise à l'épreuve
- Classement sans suite pour paiement immédiat
- Réconciliation
- Extinction du délit par réparation du dommage

Caractère obligatoire de l'action pénale :

Art. 112 Constitution = *Le parquet a l'obligation d'exercer l'action pénale.*

Poursuite mise en mouvement d'office

Poursuite mise en mouvement par voie de plainte

Renonciation à la plainte

(art. 152 ss. code pénal)

- Comporte l'extinction du délit
- Agit *ipso iure*
- Prévaut sur les autres causes d'extinction du délit

Classement sans suite faute de pertinence pénale

(art. 131-bis Code Pénal, introduit par le d.lgs. 16 marzo 2015, n. 28)

- Est cause d'exclusion de l'opportunité de la peine
- Poursuit les **objectifs** suivants:
 - ✓ Déflation du procès
 - ✓ Désinflation carcérale
 - ✓ Rationalisation du système pénal
 - ✓ Respect du principe de la peine comme *ultima ratio*
- Est applicable aux délits punissables d'une peine pécuniaire et/ou d'une **peine privative de liberté allant jusqu'à 5 ans**
- Peut intervenir aussi pendant le jugement et comporte l'acquittement du prévenu .
- **Conditions d'application:**
 - ✓ Caractère particulièrement tenu de l'atteinte à l'intérêt juridique protégé
 - ✓ Caractère occasionnel du comportement

Suspension du jugement avec mise à l'épreuve

Code Pénal: art. 168-bis.
Code Procédure Pénale: artt. 464-bis – 464-nonies

- Est cause d'extinction du délit
 - Poursuit les **objectifs** suivants:
 - ✓ Déflation du procès
 - ✓ Désinflation carcérale
 - ✓ Rééducation
 - ✓ Réparation du dommage
 - Est applicable aux délits passibles d'une peine pécuniaire et/ou d'une peine privative de liberté allant jusqu'à **4 ans**.
- **Prescriptions:**
 - ✓ Suppression des conséquences nuisibles/dangereuses du délit
 - ✓ Dédommagement
 - ✓ Travail d'intérêt général

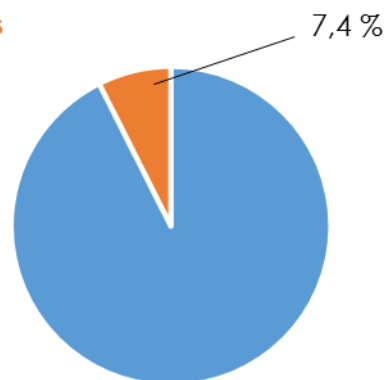
Avant le jugement

Pendant le jugement

Après le jugement

mai - décembre 2014

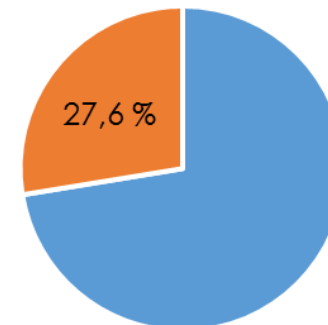
Nombre total de mises
à l'épreuve: 503



Total des enquêtes pour la mise à l'épreuve: 6.784

janvier - avril 2015

Nombre total de mises à
l'épreuve: 2.587



Total des enquêtes pour la mise à l'épreuve: 9.380

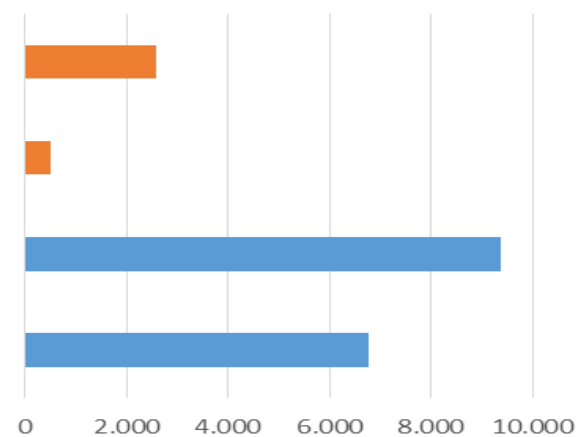
Evolution du recours à cette mesure

Nombre total de mises à l'épreuve
- 2015

Nombre total de mises à l'épreuve
- 2014

Total des enquêtes pour la mise à
l'épreuve - 2015

Total des enquêtes pour la mise à
l'épreuve - 2014



Avant le jugement

Pendant le jugement

Après le jugement

Giudice di pace

Extinction du délit par réparation du dommage

(art. 35, d.lgs 28 agosto 2000 n. 274)

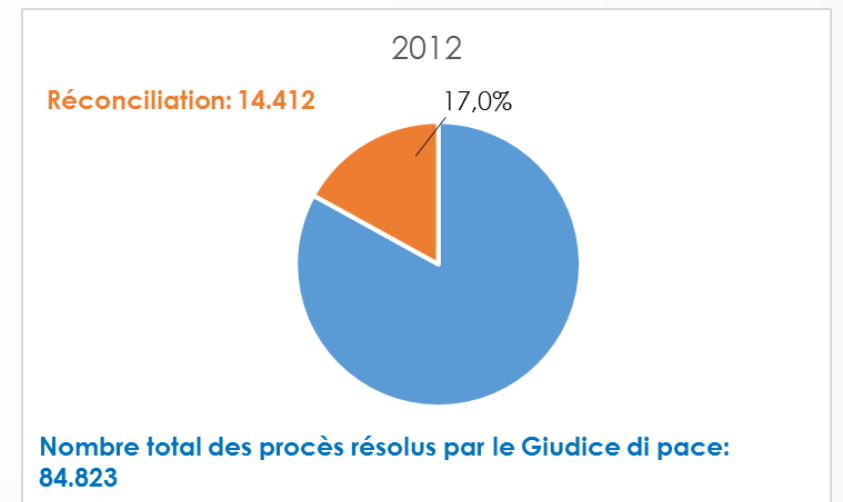
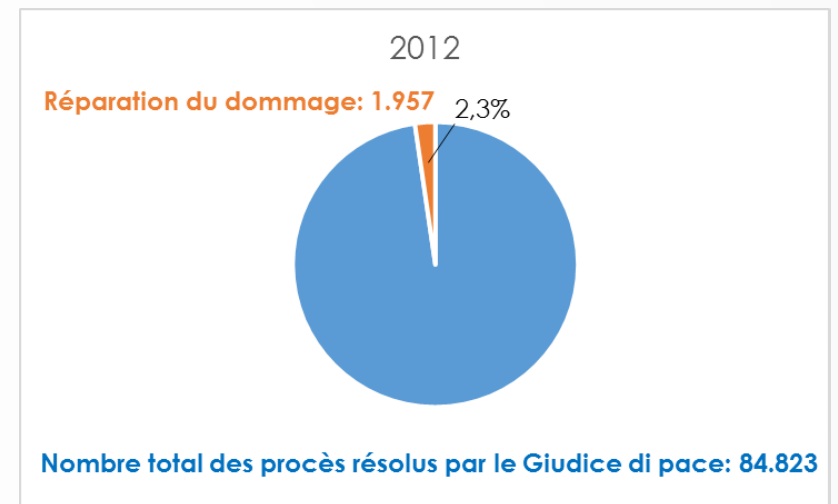
- Délits du ressort du Giudice di pace
- Dédommagement
- Suppression des conséquences nuisibles/dangereuses du délit



Réconciliation

(art. 29 co. 4 e 5, d.lgs 28 agosto 2000 n. 274)

- Uniquement les **contraventions** qui sont du ressort du Giudice di pace
- Mediation avec la victime afin d'éviter le jugement pénal



Avant le jugement

Pendant le jugement

Après le jugement

Tribunal

Extinction du délit par réparation du dommage

Délits
environnementaux

(Loi approuvée le 19 mai 2015)

En matière de sûreté
au travail

(art. 19 – 25, d.lgs. 19 décembre 1994, n. 758)

Classement sans suite pour paiement immédiat

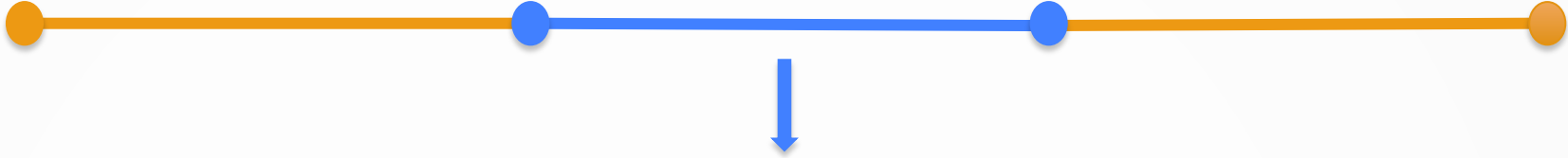
(art. 162 -162-bis Code Pénal)

- Paiement à l'État, par l'auteur d'une **contravention** d'une somme d'argent, dans un délai fixé par la loi.

Avant le jugement

Pendant le jugement

Après le jugement

- 
- Peines principales qui n'impliquent pas l'incarcération:
 - ✓ Peines pécuniaires
 - ✓ Assignation à résidence
 - ✓ Travail d'intérêt général
 - Peines de substitution
 - ✓ Semi-détention
 - ✓ Liberté surveillée
 - ✓ Peine pécuniaire
 - ✓ Travail d'intérêt général pour les toxicomanes
 - ✓ Travail d'intérêt général pour les auteurs de conduite en état d'ébriété ou sous l'effet de drogues
 - ✓ Expulsion pour l'étranger
 - Suspension conditionnelle de la peine

Avant le jugement

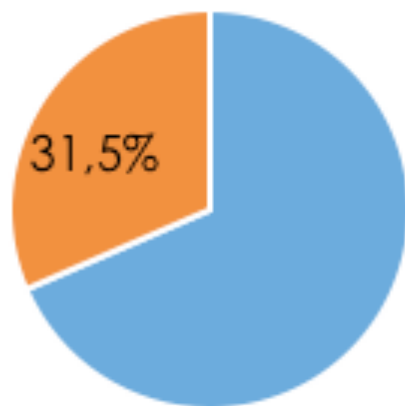
Pendant le jugement

Après le jugement

Peines pécuniaires

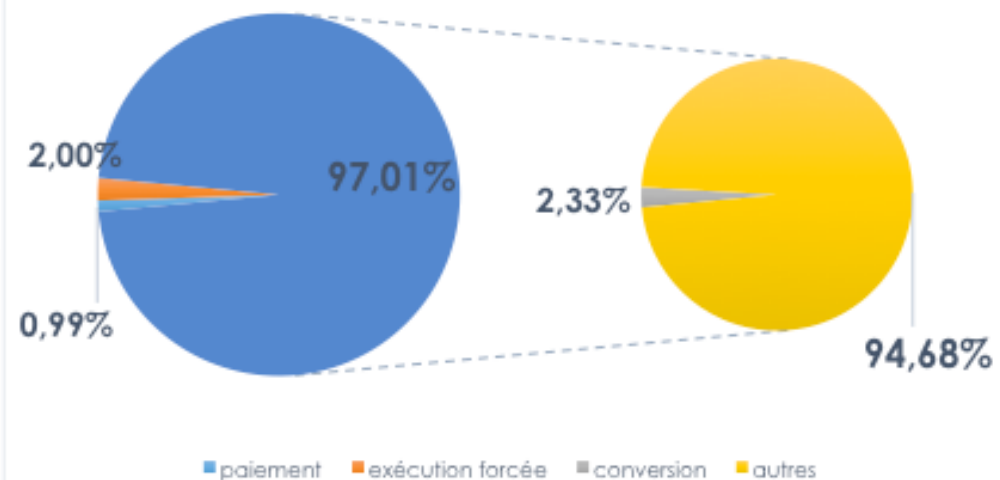
- Application insuffisante
- Pas d'effectivité
- Caractère peu dissuasif

Pourcentages des condamnations à la peine pécuniaire - 2012



Source: Annuario Istat 2014, relativo all'anno 2012.

Peine pécuniaires: recouvrement et conversion



Source: ISTAT, Statistiche giudiziarie e penali, 2004.

Avant le jugement

Pendant le jugement

Après le jugement

Peines principales appliquées par le **Giudice di pace**

Assignation à résidence

- Comporte l'obligation de rester dans un lieu déterminé et en principe le samedi et le dimanche
- A une durée minimale de 6 jours et maximale de 45 jours

0,8%

Peine pécuniaire

99%

Travail d'intérêt général

- Comporte la prestation d'activités non rémunérées
- A, donc, un objectif de rééducation
- A une durée minimale de 10 jours et maximale de 6 mois

0,2%

Avant le jugement

Pendant le jugement

Après le jugement

Peines de substitution – 1

l. 24 novembre 1981, n. 689

2014

- Peine pécuniaire

= ??

- Semi-détention

- ✓ Le prévenu reste en prison max. 10 heures par jour
- ✓ La mesure s'applique aux condamnations à la peine privative de liberté allant jusqu'à 2 ans

= 17

- Liberté surveillée

- ✓ Limitation de la liberté de circulation du prévenu
- ✓ La mesure s'applique aux condamnations à la peine privative de liberté allant jusqu'à 1 an

= 250

Peines de substitution – 2

Ex. Art. 73 co5-bis e 5-ter, d.lgs n. 309/1990

Travail d'intérêt général pour les toxicomanes

- pour les petits trafics de drogues et pour d'autres infractions punies avec une peine privative de liberté allant jusqu'à 1 an

Source: Uepe, Ministero della giustizia, 2012

2012

= 58

Ex. Art. 186 co. 9-bis – 187 co. 8-bis, d.lgs n. 285/1992

Travail d'intérêt général pour les auteurs de conduite en état d'ébriété ou sous l'effet de drogues

Source: Ministero della Giustizia - Dipartimento Amministrazione Penitenziaria, 30 avril 2015

30 avril 2015

= 5.694

Ex. Art. 16 d.lgs n. 286/1998

Expulsion pour l'étranger

- pour peine privative de liberté jusqu'à 2 ans

= ??

Avant le jugement

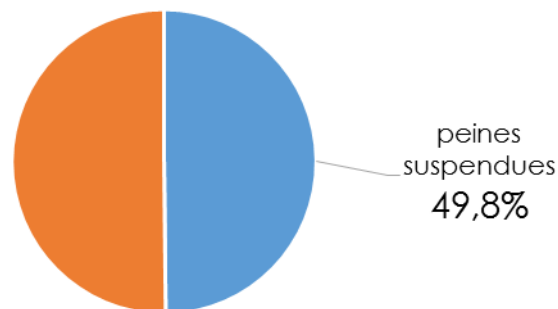
Pendant le jugement

Après le jugement

Suspension conditionnelle de la peine

- Comporte la suspension des peines principales et des peines accessoires
- **Outils de lutte contre la peine privative de liberté de courte durée**
- La mesure s'applique aux condamnations à la peine privative de liberté allant jusqu'à **2 ans**
- et aux condamnations à la peine pécuniaire qui équivaut à 2 ans de détention (250 euros = 1 jour de détention)

% sur le nombre global des condamnations à la peine privative de liberté



% sur le nombre global des condamnations à la peine pécuniaire

